



ECODÉTERGENT

FILLZYM TR

Détergent moquette enzymatique injection-extraction et spray méthode Parfum agrume

Détergent peu moussant, spécialement conçu pour le nettoyage en machine injection-extraction des moquettes, sièges, textiles de véhicules et bus, à base de tensioactifs d'origine végétale et d'enzymes actives sur tous types de salissures.

Contient un agent anticalcaire et possède des propriétés antistatiques.

Peut également s'utiliser par spray méthode.

Produit réalisé à partir de matières premières d'origine végétale et/ou minérale.

Mode d'emploi

Injection/extraction : Passer l'aspirateur pour éliminer les poussières et autres corps étrangers.

Diluer de 2 à 5 % (eau tiède).

Puis passer la machine à injection-extraction.

Spray méthode : diluer le produit de 10 à 20% dans l'eau.

Pulvériser sur la moquette puis passer une monobrosse équipée d'un disque textile.

Passer la machine à injection-extraction.

« Pour réduire l'impact environnemental, respectez les doses recommandées d'utilisation »

Conditionnements

Emballage :

carton de 4 bidons de 5L.

Données techniques

► Aspect : liquide limpide incolore

► pH 8 - 9

► Densité : 1,00 - 1,02

Précautions

Uniquement pour un usage professionnel.

Eviter les projections oculaires.

Faire un essai préalable de tenue de coloris.

Pour les moquettes en laine avec dossier en jute, ne pas trop mouiller et utiliser de l'eau froide.

Pour les moquettes avec dossier en bitume, utiliser de préférence FILLZYM MS.

Sécurité selon FDS

Irritation oculaire, Catégorie 2.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT « Ecodétergent » disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

26-02-24 Ind. 14

